



Conseil d'Etat  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteurs** Groupe PLR/FDP, par Edouard Carron (suppl.)  
**Objet** Pour augmenter les effectifs pris en charge dans les classes relais  
**Date** 14.11.2022  
**Numéro** 2022.11.438

---

Il existe deux classes relais dans le canton, à Sion et à Viège, qui disposent de six places chacune et accueillent des élèves durant quatre à neuf semaines. Durant l'année scolaire 2022-2023, 21 élèves ont fréquenté ces structures, ils étaient 27 en 2021-2022 et 17 en 2020-2021. Comme la durée du placement est limitée, ce sont au minimum 50 élèves par année scolaire sur l'ensemble du canton qui pourraient être pris en charge. Pour autant, le Service de l'enseignement n'a jamais reçu un tel nombre de requêtes. La structure en place actuellement répond donc pleinement aux besoins des écoles et est à même, cas échéant, d'absorber des demandes supplémentaires.

Le Service de l'enseignement est conscient des difficultés que rencontre l'école et un placement en classe relais n'est en aucun cas une réponse appropriée à toutes les problématiques comportementales. Ce concept mis en place il y a une quinzaine d'années a montré ses limites et de nouvelles réponses doivent être apportées. Au cycle d'orientation, il existe notamment la structure cantonale pour les élèves aux comportements inadaptés. Elle est formée d'enseignants qui peuvent facilement intervenir en classe sur mandat de l'inspectorat. Ils tiennent des statistiques sur les situations suivies dans les établissements et sur le nombre d'élèves placés en classe relais, ce qui permet une bonne vision d'ensemble de ces problématiques à l'échelle du canton.

De plus, dès 2021, un groupe de travail a développé des mesures pour renforcer l'accompagnement des élèves des cycles d'orientation à l'intérieur même des établissements. Cette nouvelle offre s'adresse aux élèves qui souffrent d'absentéisme, de désinvestissement, de décrochage voire de phobie scolaire ainsi qu'à ceux qui manifestent des comportements inadaptés. Cette année, ce sont trois établissements pilotes qui testent ce nouveau système qui pourra être proposé à d'autres écoles au besoin.

Pour conclure, nous sommes d'avis que les mesures cantonales actuelles ou à venir permettent de prendre adéquatement en charge les élèves aux comportements inadaptés.

Il est proposé **le rejet** du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	néant
Conséquences financières :	350'000 francs
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	2 EPT
Conséquences RPT :	néant

Sion, le 18 octobre 2023